

TARIFS 2023

2/2

Gestion Placement financiers (hors convention)	Frais
Ouverture compte (frais achat opcvm limités à)	1,50 %
Arbitrages (si non gratuité dans formule placement) au maximum	1,00 %

Déclarations Impôts (hors convention)	Honorai res
Forfait déclarations IFI rétroactives (prix indicatif)	3180€ HT
Déclarations IR (Tarif horaire)	233€ HT
Déclaration IFI (tarif horaire)	233€ HT

Allocation Actifs (hors convention)	
Analyse de risque (Tarif horaire)	233€ HT
Allocation différents placements (tarif horaire)	233€ HT

Gestion Contrats assurances (frais prélevés par contrat par compagnie)	Frais	
Arbitrages (certains contrats avec 1 arbitrage annuel ou tous arbitrages gratuits)		

Devis Assurances Dommages et Mutuelles	Forfait
remboursés si économie<10%	33€ TTC

Création d'entreprise	Forfait
Statuts + Immatriculation	1060€ HT



Jean-Michel BARDOU

Document d'Entrée en Relation 2023

Adhérent de l'ANACOFI

(Association Nationale des Conseillers Financiers)

La présente carte d'identité professionnelle ou document d'entrée en relation est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments contenus pages suivantes.

Sarl Lucie CEP au capital de 2700 euros

Siège social : 14 avenue du Général Leclerc 74470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE Tel : 01 47 89 98 64 – mail : contact@lucie-patrimoine.com RCS VERSAILLES 833 734 213 - NAF 6831Z

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jean-Michel Bardou (gérant et Data Protection Officer- DPO) pour respecter la règlementation.

Elles sont conservées pendant 5 ans après l'extinction de nos relations et sont destinées à un usage interne et de contrôle par les autorités compétentes.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :Jean-Michel BARDOU, dpo@lucie-patrimoine.com). Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Statuts légaux et autorités de tutelle:

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18000325. (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en investissements financiers):

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

IAS (Intermédiaire en assurance) :

- Courtier Catégorie B
- niveau de conseil susceptible d'être fourni (cf DDA): 1

IOBSP (<u>Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement</u>) :

Mandataire non-exclusif : voir tableau des partenariats

L'IOBSP propose un service de conseil sur tous types de crédit auprès des particuliers ou entreprises au travers d'une large gamme de contrats donnant lieu à rémunération. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PA RIS cedex 09 et web : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html





Honoraires Conseil	Prix € HT	ттс	Seuil Indicatif Gain Réduction frais standard 4,50%
Tarif horaire base	233 €	279€	*****
Prise de Connaissance réciproque, Bilan Patrimonial, Définition Projet, Analyse profil risque et perte + préconisations (avantages-inconvénients), montage clefs en main investissements immobiliers (hors société) + réduction à 0% frais entrée assurance-vie Multi-supports, PEE, PER, PER-I,OPCVM, PEA et comptes-titres) (*)	106€	127€	3000 €
o o	795€	954 €	23000 €
11 (I	1272 €	1526 €	35000€
o o	3180 €	3816 €	90000 €

(*) hors frais incompressibles éventuels non-acquis à Lucie CEP.

Convention de Suivi Patrimonial		Prix TTC	Frais annuel en % capital géré
Activité CIF pure avec Consultation comptes agrég	és 106€	127 €	0,00 %
Consultation comptes agrégés + suivi allocation	686 €	823 €	0,33 %
Consultation comptes agrégés + suivi allocation et reporting + Bilan annuel	1060 €	1272	€ 0,33 %
Consultation comptes agrégés + suivi allocation et reporting + Bilan Annuel + aide IR et IFI (2/3h)	1590 €	1908€	0,33 %

Saisir un médiateur : I - Médiateur compétent litiges avec Pour les activités d'assurance une entreprise : La Médiation de l'Assurance Médiateur de l'Anacofi TSA 50110 92 rue d'Amsterdam **75441 PARIS CEDEX 09** 75009 Paris Site internet : www.mediationassurance.org II - Médiateurs compétents litiges avec Pour les activités d'IOBSP et Immobilières un consommateur : Pour les activités de CIF Médiation de la consommation - ANM Conso Mme Marielle Cohen-Branche 62 rue Tiquetonne Médiateur de l'AMF 75002 PARIS Autorité des Marchés Financiers Site internet IOBSP: 17, place de la Bourse www.anm-conso.com/anacofi-iobsp 75082 Paris cedex 02 Site internet IMMOBILIER: Site internet: www.amf-france.org www.anm-conso.com/anacofi-immo

DATE ET SIGNATURE

Le client : Mr et/ou Mme
à : le:
Signature :
Signature :

<u>Transaction sur Immeubles et fonds</u> <u>de commerce</u> :

Carte T n° CPI 7801 2018 000 026 510 délivrée par la CCI de Paris lle de France. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de: MMA IARD 14 boulevard Marie et Alexandre

Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 Numéros de RCP: 114240090

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilit é Civile Professionnel le :	1.500.000	2.000.000€	1.500.000	1.500. 000€
Garantie financière :	115,000 €	115,000 €	115,000 €	110.000 €

^{*}sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou https://www.anacofi-cif.fr/.

MODE DE COMMUNICATION

En fonction de la Convention de Suivi Patrimonial qui sera mise en place avec chaque client, la communication entre Lucie CEP et le client revêtira différentes formes:

- communication digitale: accés sécurisé global aux comptes et situations patrimoniales, audit, RV suivi annuel, GED ...
- Communications téléphoniques, Visio-conférences et en présentiel.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES:

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO BHF AM	société de gestion et courtage assurance	convention de distribution	Commissions
ERES	Courtier Grossiste	Convention de partenariat	Commissions
Consultim	Société de gestion	convention de distribution	Commissions
Atland-Voisin	Société de gestion	convention de distribution	Commissions
AMI 3F	Courtier Grossiste	Convention de partenariat	Honoraires
Credifin	COBSP	Convention de courtage	Commissions
DCI (Direct Conseil Immo)	Grossiste Immobilier	Convention de mandat	Honoraires
Invest Securities	Prestataire Service d'investissement	Convention d'apport	Commissions
LB2S	Grossiste Immobilier	Protocole d'Apport	Honoraires
PAREF	Société de gestion	convention de distribution	Commissions
Perial	Société de gestion	convention de distribution	Commissions
SOFIDY	Société de gestion	Convention de partenariat	Commissions
SURAVENIR	Compagnie d'assurance	convention de distribution	Commissions
Vous Financer	COBSP	Convention d'apport	Commissions
Urban Investissement	Société de gestion	Contrat de Commercialisation	Commissions
ODDO BHF	société de crédit	convention de distribution	Commissions
ODDO BHS	Courtier Grossiste	Convention de courtage	Commissions
CERENICIMO	Grossiste Immobilier	Convention de mandat	Honoraires
APRIL	Grossiste Assurance	Convention de courtage	Commissions
One Life	Compagnie d'assurance Lux	Convention de Courtage	Commissions

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION

Les conseils en investissement financiers fournis donnent lieu à rétrocession d'une fraction des frais prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés tant au titre des frais d'entrée et de gestion. Ce montant est égal à O€ pour les frais d'entrée sur contrats d'assurance-vie et comptes-titres, PEA. Les honoraires de convention de suivi patrimonial sont facturés à la mise en place et renouvelés en fin d'année.

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : cf annexe

Un relevé annuel individuel de toutes les rémunérations perçues est envoyé.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS
(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

courrier : LUCIE CEP Service DPO 14 avenue du Général Leclerc

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Par tel: 01 47 89 98 64

ou par mail : administration@lucie-patrimoine.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse ellemême est apportée au client dans ce délai;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.